



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 64712

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les modalités de régulation de la démographie envisagées pour les masseurs-kinésithérapeutes. Très attachés à la liberté d'installation inhérente au mode d'exercice libéral qu'ils ont choisi, les masseurs-kinésithérapeutes prônent, d'une part, la mise en place de mesures incitatives applicables dans les zones sous denses ainsi, d'autre part, qu'une régulation au niveau de la formation, à travers l'augmentation du nombre de places offertes dans les IFKM des régions sous dotées. Ils font valoir, en revanche, que les tarifs doivent correspondre à des soins de qualité conformes aux connaissances actuelles et qu'ils ne sauraient en conséquence servir de contrepartie à des mesures de régulation démographique coercitives. Il souhaiterait savoir si les mesures de régulation envisagées permettront de respecter les principes auxquels les masseurs-kinésithérapeutes sont tout particulièrement attachés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64712

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11101

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)